



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

348, route 111 : Demande de dérogation mineure présentée par M. Christian Cayer, visant à fixer à 8,9 mètres plutôt qu'à 12 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable à un agrandissement projeté du bâtiment principal, le tout sur le lot 4 581 331 du cadastre du Québec.

Lots projetés en bordure de la route 111 : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Paul Simard, visant à fixer à 87 mètres plutôt qu'à 100 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale applicable à 3 lots projetés à être créés depuis le lot 6 254 276 du cadastre du Québec.

163, rue Laurier : Demande de dérogation mineure présentée par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, pour le compte de Habitat Métis du Nord, visant à :

- fixer à 3,6 mètres plutôt qu'à 3 mètres, comme le prescrit la réglementation, l'emplacement maximal autorisé de l'aire de stationnement en façade du bâtiment principal;
- fixer à 7 plutôt qu'à 8 le nombre de cases de stationnement requises;
- fixer à 2 plutôt qu'à une seule le nombre de remises autorisées à être mises en place sur le terrain;

le tout sur le lot 2 300 132 du cadastre du Québec.

114-A à 114-F, Place Vanier : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Mme Lucie Gravel et Mme Francine Gravel, visant à augmenter au-delà de 7 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur maximale autorisée de ou des entrées charretières desservant l'immeuble, et à fixer à 3,8 mètres plutôt qu'à 6 mètres la dimension de l'espace minimal devant être maintenu entre ces entrées charretières, le tout, sur le lot 2 300 380 du cadastre du Québec.

465, chemin de la Plage-Lemoine: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Steve Dumont, visant à fixer à 7,50 mètres plutôt qu'à 10 mètres la marge avant applicable au garage projeté, le tout sur le lot 6 275 607 du cadastre du Québec.

1191, 1^{re} Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par M. Alexandre Bolduc, visant à fixer à 8,25 mètres plutôt qu'à 7 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur maximale autorisée de l'entrée charretière unidirectionnelle de cette propriété, le tout sur le lot 2 299 456 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 3 avril 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Lafond, notaire'. The signature is fluid and cursive.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière